

## **La propriété collective foncière, une institution ancestrale en mutation : diversité des statuts territoriaux, état des lieux.**

Colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 21 octobre 2022

« La relance des communs fonciers »

Bruno Berthier, Maître de conférences en Histoire du droit, Université Savoie Mont Blanc  
Centre de recherche en droit Antoine Favre

### **Résumé.**

Depuis deux siècles l'idéologie du Code civil plongeant en matière foncière ses racines dans celle libérale des Lumières, via la construction anhistorique d'un *corpus* juridique « romaniste » ou « roman » par les jurisconsultes du bas Moyen-Âge — légistes et canonistes confondus — s'est à ce point imposée dans les mentalités qu'il devient difficile d'entendre la logique de formes alternatives de la propriété, ou plutôt de l'usage du sol.

Or une kyrielle d'institutions usagères ancestrales se rattachant schématiquement à trois archétypes de propriété « partagée », aujourd'hui mises à mal par une législation contraignante voire abolitionniste, ont néanmoins réussi à résister pour se maintenir avec plus ou moins de consistance d'une région à l'autre, grâce à la plasticité de leur modèle.

Car en dépit du transfert des prérogatives foncières initiales des « communiens » au profit de personnes morales dont les bénéficiaires se sont commués en simples ayant-droits, les sociétés ou associations foncières de droit privé, les communaux ou sectionnaires de droit public comme les cantonnements fonciers privatifs de droits exercés originairement sous forme de servitudes usagères sur le sol communal, se perpétuent en effet en s'adaptant de manière aussi fluide que pertinente à la définition d'enjeux économiques, écologiques et sociétaux nouveaux, sans guère de rapports avec ceux, essentiellement forestiers et agropastoraux, qui les ont vu naître autrefois dans le contexte d'une économie rurale de subsistance.

À ce titre, éléments d'un patrimoine historique indéniable à l'utilité pratique revivifiée, porteurs de valeurs évidentes d'un « vivre ensemble » trop souvent mis à mal par la globalisation des modes de vie contemporains, ils méritent mieux, de la part des pouvoirs publics, qu'un traitement institutionnel de condescendance les confinant au mieux, dans la zone grise d'un navrant folklore de pacotille.